

État des lieux des systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone

Florent Gbongue, Frédéric Planchet, Oulidi Abderrahim

► **To cite this version:**

Florent Gbongue, Frédéric Planchet, Oulidi Abderrahim. État des lieux des systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone. Revue subsaharienne d'économie et de finance, 2015. hal-01301741

HAL Id: hal-01301741

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01301741>

Submitted on 13 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

État des lieux des systèmes de retraite en Afrique subsaharienne francophone

Version 2.7

Florent GBONGUE*

Frédéric PLANCHET^α

Abderrahim OULIDI^β

Université de Lyon - Université Claude Bernard Lyon 1 / ISFA^γ

Université Internationale de Rabat / UIR^κ

Société Ivoirienne de Banque / SIB^δ

PRIM'ACT^ν

I.	LE CONTEXTE DE LA RETRAITE EN ZONE CIPRES.....	2
I.a.	Analyse du contexte économique et sociale des pays de la zone CIPRES	4
I.b.	Présentation du marché de la retraite en zone CIPRES	5
<i>I.b.1.</i>	<i>Le régime de retraite obligatoire.....</i>	<i>6</i>
<i>I.b.2.</i>	<i>Le régime de retraite facultatif.....</i>	<i>7</i>
II.	LES SYSTEMES DE RETRAITE EN ZONE CIPRES.....	7
II.a.	Contexte économique	7
<i>II.a.1.</i>	<i>La Côte d'Ivoire</i>	<i>7</i>
<i>II.a.2.</i>	<i>Le Sénégal</i>	<i>8</i>
<i>II.a.3.</i>	<i>Le Cameroun</i>	<i>9</i>
II.b.	Présentation des régimes de retraite.....	9
II.c.	Analyse du financement.....	9
II.d.	Les dépenses	11
II.e.	La politique de placement des ressources	12
II.f.	L'analyse des réformes.....	13
III.	CONCLUSION	15
IV.	BIBLIOGRAPHIE	16

Résumé

Ce travail dresse un état des lieux des systèmes de retraite que l'on peut rencontrer dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone. Généralement, les systèmes de retraite sont conçus pour le secteur formel (les agents de l'état, les employés du secteur privé et certains corps de métier particuliers). Cependant de nombreuses réformes ont été menées dont l'objectif principal est d'une part de réduire le déficit financier de ces régimes de retraite, et d'autre part d'étendre la protection sociale aux travailleurs indépendants (secteur informel).

Dans cet article, nous nous intéresserons en premier lieu au contexte de la retraite en zone CIPRES. Dans cette partie, nous parlerons surtout des défis auxquels sont soumis les régimes de retraite, du contexte économique et social et de l'organisation du système de retraite. En second lieu, nous analyserons les régimes de retraite existants, de quelques pays de la zone CIPRES. En pratique, nous parlerons de la

*Florent Gbongué est doctorant à l'ISFA et chef de projet Risk-Management à la SIB- groupe ATTJARIWAFABANK. Contact : florent.gbongue@gmail.com

^αFrédéric Planchet est professeur associé à l'ISFA, membre du Laboratoire de Sciences Actuarielles et Financière (EA 2429) et actuinaire associé chez PRIM'ACT. Contact : frederic.planchet@univ-lyon1.fr

^βAbderrahim Oulidi est professeur et directeur du pôle « Business, Management, Finance & Actuariat » à l'UIR. Contact : abderrahim.oulidi@uir.ac.ma

^γInstitut de Science Financière et d'Assurances (ISFA) – 50 avenue Tony Garnier – 69366 Lyon Cedex 07 – France.

^κUniversité Internationale de Rabat (UIR) – Parc Technopolis Rabat-Shore, Rocade Rabat-Salé - 11 100 Sala el Jadida.

^δSociété Ivoirienne de Banque (SIB) – 34 bd République, immeuble Alpha 2000.

^νPRIM'ACT - 42 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris.

population assurée, du pilotage technique (charge financière, financement et allocation des actifs), ainsi que des réformes (s'il y'a lieu) apportées aux régimes pour assurer leur pérennité sur le long terme. Enfin, nous formulerons dans la conclusion, des recommandations qui pourront contribuer à assurer le pilotage technique des régimes de retraite sur le long terme.

Ces trois parties nous permettront d'inscrire le sujet dans son contexte afin de comprendre la problématique de la retraite en zone CIPRES¹.

MOTS-CLEFS : retraite, Afrique subsaharienne francophone, CIPRES, secteur formel, travailleurs indépendants, protection sociale, réforme, pilotage technique.

Abstract

This work presents an overview of pension systems that can meet in the French-speaking sub-Saharan countries. Generally, pension systems are designed for the formal sector (the agents of the state, the employees of the private sector and certain body of profession). However many reforms were carried whose main objective is firstly to reduce the financial deficit of the pension plans, and secondly to extend social protection to the self-employed (informal sector).

In this paper, we will look firstly the context of retirement in the CIPRES Zone. In this part, we will discuss the challenges to which are subjected pension schemes, the economic and social context and the organization of the pension system. Secondly, we will analyze the existing pension plans of some countries of the CIPRES Zone. In practice, we will speak of the insured population, the technical management (financial expenditure, financing and asset allocation) and the reforms (if there's place) brought to the pension plans to ensure their sustainability on the long term. Finally, we will make recommendations, in the conclusion that will help to ensure the technical management of pension plans on the long term. These three parts will allow us to register the topic in its context in order to understand the issue of retirement in the CIPRES Zone.

KEYWORDS: retirement, Sub-Saharan Francophone Africa, CIPRES, formal sector, self-employed, social protection, reform, technical management.

JEL CODES: G11, G18, H55, H60, H70, E62.

I. LE CONTEXTE DE LA RETRAITE EN ZONE CIPRES

Malgré les difficultés que connaît le continent en l'occurrence le manque de dynamisme de l'économie, les conflits, les luttes intestines et l'instabilité politique, la pauvreté recule sensiblement en Afrique² (cf. Bailey [2004]). La retraite obligatoire contribue à la lutte contre la pauvreté en assurant aux personnes âgées un revenu minimum. Cependant, ces difficultés *supra* ont un impact sur la viabilité des régimes de retraite de la zone CIPRES ce qui affecte le niveau de la pension, dégradant ainsi la qualité de vie des retraités. Dans cette section, nous proposons un tour d'horizon de la problématique de la retraite en zone CIPRES.

¹ La Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) est un organisme de contrôle et d'appui technique aux Caisses Africaines de Sécurité Sociale. Il regroupe les quinze (15) pays suivants : Benin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), la RD Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

² En Afrique subsaharienne, le taux de pauvreté extrême (Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 1,25 par jour (PPA) (% de la population)) qui avait progressé régulièrement (passant de 51 % en 1981 à 58 % en 1999) a baissé de 10 points de pourcentage entre 1999 et 2010, pour s'établir désormais à 48 % — soit un recul impressionnant de 17 % en dix ans. En 2011, la banque mondiale a estimé ce taux à 46,8%, soit un recul de 3 %.

Si l'Afrique dispose d'une population particulièrement jeune (assez largement rurale) et d'indicateurs démographiques assez reluisants³, en revanche les systèmes de retraite existants sont confrontés, tout comme dans les pays occidentaux, à des défis causés par la dynamique des risques principalement démographique et financier. Ainsi, selon les prévisions de la banque mondiale, l'Afrique devrait entrer, d'ici une vingtaine d'années, dans une phase de vieillissement rapide et prononcée du fait de l'allongement de l'espérance de vie et de la forte baisse de la fécondité (cf. La Lettre de l'Observatoire des Retraites [2013]). Cette nouvelle situation démographique risque, si rien n'est fait, d'aggraver encore plus le déficit des régimes de retraite de la zone CIPRES.

Les régimes de retraite africains sont souvent un héritage de la période coloniale. Destinés initialement aux employés du secteur formel, des différences de traitement se notaient cependant entre les fonctionnaires expatriés et locaux. Dans la zone CIPRES, ces régimes ont été conservés après l'indépendance à de rares exceptions près.

Les défis auxquels sont confrontés les régimes de retraite en Afrique sont de nature démographique, économique, financière, politique et sociale :

- ✓ **Les défis démographiques** : Selon l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), il y a environ 40 millions de personnes âgées d'au moins 60 ans (âge à la retraite dans de nombreux pays) sur le continent et seulement 5 % des actifs contribuent effectivement à un régime de retraite obligatoire en Afrique subsaharienne. Ce chiffre devrait doubler en 2030 et atteindre les 200 millions en 2050.
- ✓ **Les défis économiques** : Malgré des taux de croissance relativement élevés, l'Afrique possède l'économie la moins développée (2,4 % du PIB mondial en 2012). C'est également le continent affichant le plus fort taux de chômage, principalement chez les jeunes (20 % en 2011, selon le BIT). De plus, les Politiques d'Ajustement Structurels (PAS) menées dans les années 80 ont limité le recrutement des agents sur des années.
- ✓ **Les défis financiers** : Les pays africains doivent réussir le pari de « l'intégration financière régionale ». Cette réussite permettra de soutenir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté.
- ✓ **Les défis politiques** : La stabilité politique est le moteur du développement économique et social de tout pays. Fort est de constater les troubles endémiques au sein du continent causés par la politique et le non-respect de la démocratie. Cette instabilité politique a des conséquences directes sur la santé de l'économie, sur la démographie et par conséquent sur la solvabilité des régimes de retraite.
- ✓ **Les défis sociaux** : La couverture actuelle des régimes de retraite est très faible et est réservée en grande partie aux fonctionnaires de l'État, des organismes internationaux et aux salariés du privé formel (environ 10 % de la population active). Cette situation est due à la place importante du secteur informel dans l'économie africaine représentant environ 90 % de la création d'emplois selon la

³Le taux de fécondité demeure presque partout supérieur au taux de remplacement et dépasse souvent cinq enfants par femme. L'espérance de vie à la naissance est inférieure d'une douzaine d'années à la moyenne mondiale, 56 ans pour les hommes et 59 ans pour les femmes (cf. La Lettre de l'Observatoire des Retraites [2013]).

Banque Mondiale (cf. Banque Mondiale [2012]). Par conséquent, il est important d'affilier cette population à un système de sécurité sociale obligatoire.

I.a. Analyse du contexte économique et sociale des pays de la zone CIPRES

L'analyse de la situation économique et sociale de la zone CIPRES montre une économie fragile confrontée à une démographie très dynamique. Le chômage de la population est grandissant alors que son vieillissement s'accroît. Les statistiques ci-dessous illustrent ces constats.

Tab. 1. Indicateurs socio-économiques. Source : Banque mondiale (20012-2013), AISS (2013)

	% des personnes âgées (65 et plus)	Ratio de dépendance (%)	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes	Indice de fécondité	Ratio emploi-population (%)	Croissance du PIB (%)	Inflation (%)
Bénin	2,9	86,2	57,8	60,6	4,9	72,9	5,64	0,97
Burkina Faso	2,5	94,1	55,5	56,7	5,7	83,4	6,53	0,54
Cameroun	3,2	87,5	53,7	56	4,9	70,3	5,56	1,95
Centrafrique	3,9	80,3	48	51,8	4,5	78,7	-35,99	1,5
Congo Brazzaville	3,4	83,9	57,2	60,1	5	70,7	3,44	5,97
RD Congo	2,8	93,4	48,1	51,6	6	66,2	8,48	1,63
Comores	2,8	82	59,3	62,1	4,8	57,6	3,5	2,3
Côte d'Ivoire	3,1	81,6	49,7	51,4	4,9	67,3	8,7	2,57
Gabon	5,3	78,4	62,3	64,3	4,1	60,8	5,89	0,48
Guinée équatoriale	2,9	73,1	51,5	54,5	4,9	86,7	-4,84	6,35
Mali	2,9	98,8	54,9	54,7	6,9	66	2,15	-0,6
Niger	2,6	110,1	58	58,4	7,6	64,7	4,1	2,3
Sénégal	3,1	87,7	61,8	64,7	5	76,5	2,8	0,7
Tchad	2,4	81,2	49,9	51,2	6,4	71,6	3,97	0,15
Togo	2,7	81	55,5	57,3	4,7	81	5,12	1,77

Au vu des résultats du tableau ci-dessus, nous pouvons tirer les enseignements suivants pour la zone CIPRES :

- ✓ Les personnes âgées (65 et plus) représentent environ 3,1 % de la population totale ;
- ✓ Le ratio de dépendance est de 87 %, tandis que les espérances de vie des hommes et des femmes sont respectivement de 55 et 57 ans ;
- ✓ L'indice de fécondité est de 5,35 enfants par femme ;
- ✓ La croissance du PIB est de 2 % à cause de l'instabilité politique en Centrafrique et de la récession économique en Guinée Équatoriale, tandis que l'inflation est au même niveau ;
- ✓ Le ratio emploi-population est de 72 %.

Tab. 2. Indicateurs de l'emploi et du chômage. Source Banque mondiale (2013)

	Population (en millions)	Population active (en millions)	Population active occupée (en millions)	Population active occupée / population totale (%)	Population au chômage (% de la population active)
Bénin	10,32	4,31	3,14	30,45	27,1
Burkina Faso	16,93	7,69	6,41	37,88	16,6
Cameroun	22,25	8,92	6,27	28,18	29,7
Centrafrique	4,6	2,19	1,72	37,47	21,5
Congo Brazzaville	4,4	1,81	1,28	29,08	29,3
RD Congo	67,51	26,68	19,18	28,41	28,1
Comores	0,73	0,25	0,14	19,73	44
Côte d'Ivoire	19,84	8,02	5,4	27,2	32,7
Gabon	1,67	0,63	0,38	22,94	39,7
Guinée équatoriale	0,76	0,4	0,35	45,63	12,5
Mali	15,3	5,31	3,5	22,91	34,1
Niger	17,8	5,76	3,73	20,94	35,2
Sénégal	14,1	6,11	4,67	33,15	23,6
Tchad	12,83	4,74	3,39	26,45	28,5
Togo	6,82	3,21	2,6	38,12	19

- ✓ La population occupée représente en moyenne 29,9 % de la population totale ;
- ✓ La population au chômage est très élevée dans la zone CIPRES, de l'ordre de 28,1%.

I.b. Présentation du marché de la retraite en zone CIPRES

La retraite est un sujet sensible en zone CIPRES, souvent considérée comme un cauchemar par les populations de ces pays en ce sens que les prestations reçues à la retraite sont très faibles et souvent en dessous du SMIG et cela malgré un ratio de dépendance démographique moins alarmant. En réalité, deux actifs cotisent en moyenne pour un retraité en zone CIPRES.

Les causes de « ce cauchemar » sont d'ordres interne et externe. Les causes internes du déficit sont nombreuses à savoir la mauvaise gouvernance, l'augmentation du nombre des retraités, la baisse du nombre des actifs (occasionnée par des problèmes économiques que traversent les États et des programmes successifs d'ajustement structurel) d'où une dégradation du ratio de dépendance démographique et implicitement des problèmes administratifs qui entraînent une incitation faible à participer au régime. En outre, les causes externes comprennent la dynamique des risques⁴, la difficulté de recouvrement des cotisations (réduisant ainsi les ressources du régime).

Au niveau du risque démographique, nous observons principalement une diminution de la mortalité et une augmentation de l'espérance de vie dues en partie aux progrès de la médecine et à d'autres facteurs connexes comme la lutte contre le VIH/SIDA, la mortalité infantile et la mortalité maternelle. Au niveau du risque économique, nous pouvons citer une augmentation du niveau de l'inflation, un taux de chômage élevé favorisé par des troubles politiques récurrents, une politique macro-économique peu incitative. De plus, la fragilité de ces économies est due en grande partie aux multiples crises économiques, aux politiques d'ajustements structurels à partir des années 1980 freinant ainsi le développement de certains secteurs créateurs d'emplois. Au plan politique et financier,

⁴ Les risques sont d'ordre politique, démographique, économique et financier.

nous évoquons surtout les crises politico-militaires qui ont touché un certain nombre de pays (la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso notamment) et un système financier moins développé qui ne fournit pas une large gamme d'instruments financiers pour optimiser le placement des ressources collectées. De plus, à ces éléments se superpose en permanence un contexte subsaharien francophone un peu défavorable marqué par une expansion du secteur informel⁵.

Dans les pays de la CIPRES, le système de retraite est conçu autour du modèle bismarckien. Il se décline en : (i) un régime de retraite **obligatoire** dont la gestion est confiée aux sociétés d'État (institutions), jouissant souvent d'une personnalité morale et d'une autonomie financière ;(ii) et un régime de retraite **facultatif** géré par des entreprises privées en occurrence les sociétés d'assurance.

Les régimes de retraite obligatoires en zone CIPRES correspondent au **régime de base** (pilier 1). Ce sont des systèmes de retraite à prestations définies financés par répartition. Ce régime de base couvre uniquement les employés du secteur **formel** (les employés des secteurs public et privé). Il ne touche que 5 à 10 % de la population active (cf. la banque mondiale [2012]) et est régulé par la CIPRES.

Quant au régime facultatif, il comprend la retraite complémentaire (2^{ème} Pilier) et la retraite supplémentaire (3^{ème} pilier) et est assuré par des entreprises d'assurance privées dont l'organisme de contrôle est la CIMA⁶.

I.b.1. Le régime de retraite obligatoire

Pour être en conformité avec la législation internationale⁷, les gouvernements subsahariens francophones ont le devoir d'assurer une protection sociale minimum à leurs populations, aboutissant ainsi à la création d'institutions de protection sociale. Héritage de la colonisation, le système de retraite de base existant dans la zone CIPRES est un système de retraite obligatoire, émanant des lois votées par les assemblées nationales. Par exemple, en Côte d'Ivoire, il s'agit de la loi n°62-405 du 7 novembre 1962 portant organisation du régime des pensions civiles des agents de l'État et de la loi n°99-476 du 02 août 1999 portant définition et organisation des institutions de Prévoyance sociale. Ce système de retraite est géré par répartition c'est-à-dire que les pensions des retraités sont financées directement par des cotisations prélevées au même moment au sein de la population active affiliée au système. Pour maintenir le niveau de vie du retraité, certains États de la zone CIPRES disposent ou envisagent de mettre en place un

⁵Cette expansion du secteur informel est causé par une poussée démographique persistante qui produit chaque année de très nombreux demandeurs d'emplois ; une poussée de l'exode rural qui oblige un nombre de plus en plus important d'individus à aller dans les villes tenter des stratégies de survie et une crise économique à la fois longue et grave qui réduit à néant les capacités d'absorption du secteur moderne (cf. Faye [2010]).

⁶La CIMA est la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances. C'est un organisme de régulation du marché de l'assurance de 14 pays de l'Afrique subsaharienne qui sont Bénin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

⁷L'article 22 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule que : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. ». De plus, l'article 25 se veut encore plus explicite : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale. »

système de retraite complémentaire obligatoire financé par capitalisation. Pour l'heure, seulement le Sénégal et le Togo disposent d'un régime de retraite complémentaire obligatoire⁸. En outre, certains pays de la Zone CIPRES ont entamé des réformes qui prennent en compte la problématique de la retraite complémentaire. Pour exemple, la réforme en 2012 du système de retraite ivoirien prend en compte la question de la mise en place d'un régime de retraite complémentaire et de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs non-salariés (TNS).

I.b.2. Le régime de retraite facultatif

Le régime de retraite facultatif est un régime de retraite volontaire, non imposé par les lois du pays concerné. En zone CIPRES, il sert en complément au régime de base décrit plus haut jouant ainsi la fonction des deux autres piliers. Ce régime est entièrement géré par des compagnies d'assurance sous la forme de produits d'assurance sur la vie. Quel que soit le montage des produits « Épargne-retraite », ils sont toujours basés sur le principe de la capitalisation. Il s'agira ici de constituer une épargne lors de sa vie active en vue de disposer d'un capital ou d'une rente à la retraite. En pratique, il existe deux types de capitalisation en zone CIPRES à savoir :

- ✓ La capitalisation individuelle : Chaque individu finance sa propre retraite. Elle peut être perçue comme un produit d'assurance vie. Elle correspond au pilier III du dispositif de la retraite en occurrence la retraite supplémentaire.
- ✓ La capitalisation collective : Il s'agit des **régimes professionnels** organisés au sein d'une entreprise ou d'un secteur d'activité, octroyant à chacun des affiliés de ces régimes un complément à la sécurité sociale. Elle correspond au second pilier c'est-à-dire à la retraite complémentaire.

II. LES SYSTEMES DE RETRAITE EN ZONE CIPRES

Dans cette section, nous allons comparer les systèmes de retraite de la zone CIPRES. En pratique, notre analyse portera sur trois pays provenant de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, en occurrence la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun.

II.a. Contexte économique

II.a.1. La Côte d'Ivoire

Deuxième puissance économique de l'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie globale de 322 462 km², pour une population estimée à 22,8 millions d'habitants en 2014, dont 57 % sont des ruraux, et 26 % sont d'origine étrangère (en provenance essentiellement des pays limitrophes : le Ghana à l'Est, le Burkina Faso et le Mali au Nord par, et la Guinée et le Libéria à l'Ouest (cf. Faye [2010])). Son économie est basée principalement sur l'agriculture. En effet, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial pour le cacao et le troisième pour le café.

Malgré le miracle économique ivoirien des années 1970, le pays s'est trouvé confronté à une crise économique aiguë depuis la fin des années 1980, à laquelle s'est ajoutée une

⁸Dans la zone CIPRES, le Sénégal et le Togo sont les deux pays à notre connaissance à disposer d'un régime de retraite mixte.

instabilité politique dans les années 1990. Cette dernière s'est prolongée jusqu'en 2011 sanctionnée par une grave crise postélectorale d'environ quatre mois. Au sortir de cette crise, la reprise de l'activité économique s'est faite progressivement. Après une baisse de 4,7% en 2011, le produit intérieur brut (PIB) réel a connu une croissance⁹ estimée à 8,6 % en 2012. Prévues à 8,9 % et 9,8 % pour 2013 et 2014, la croissance du PIB serait favorisée par le redressement de la production pétrolière et gazière ainsi que par la hausse de l'investissement (de 9,5 % en 2012, de 9,2 % en 2013 et de 11,1 % en 2014), elle-même stimulée par l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement du partenariat public-privé. Quant à l'inflation¹⁰, elle est estimée à 2,1 % en 2012 contre 4,9 % en 2011. Selon les prévisions, le taux d'inflation devrait se maintenir à 2,2 % en 2013 et à 2,3 % en 2014 (cf. Perspectives économiques en Afrique [2014]).

II.a.2. Le Sénégal

Pays de l'Afrique de l'ouest, La République du Sénégal s'étend sur une superficie de 196.190 km², pour une population estimée à 14,1 millions d'habitants (cf. BAD¹¹ [2013]). Elle est bordée par l'océan atlantique à l'ouest, la Mauritanie au nord, le Mali à l'est et la Guinée et la Guinée-Bissau au Sud.

Après une crise économique en 2007, le pays a retrouvé son rythme de croissance avec une augmentation du produit intérieur brut (PIB) de 5 % en 2008. Cette reprise progressive de l'activité économique s'est confirmée en 2013 avec 4,3 % de croissance économique contre 3,7 % en 2012 à la faveur de la bonne campagne agricole. La mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) prévue pour Avril 2014 devrait permettre, selon les prévisions de la BAD, d'atteindre un taux de croissance du PIB d'environ 5,1 % en 2014.

Le PSE, la nouvelle stratégie de développement à l'horizon 2035 vise à intégrer toutes les politiques publiques de développement. Il comprend trois axes : transformation structurelle de l'économie et croissance ; capital humain, protection sociale et développement durable ; gouvernance, institutions, paix et sécurité. En pratique, il se fera sur trois phases. Une phase de décollage économique (2014-2018) marquée par le lancement de neuf projets phares¹² à fort impact économique et social. Cette phase sera suivie par une dynamique d'émergence à l'horizon 2023, avant une phase d'expansion d'ici 2035.

L'inflation suit une tendance baissière sur les trois dernières années en passant de 3,4 % en 2011 à 1,6% en 2013. Selon les prévisions de la BAD (cf. Perspectives économiques en Afrique [2014]), elle s'établira à 1,8 % en 2014, largement dans les limites de la norme communautaire ($\leq 3\%$)¹³.

⁹Cette croissance est soutenue par les investissements publics et la reprise de la consommation finale. À moyen terme, la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2012-2015 devrait permettre le retour du pays sur une courbe de croissance durable et inclusive.

¹⁰L'objectif est de maintenir l'inflation autour de 3 % dans les pays de l'UEMOA. En Côte d'Ivoire, il a été atteint grâce à la bonne maîtrise du niveau des prix, imputable aux politiques mises en place par le gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie.

¹¹BAD signifie banque africaine de développement

¹²Ces neuf projets phares touchent les secteurs de l'agriculture, des infrastructures et de l'énergie pour un coût estimé à 10 297,6 milliards XOF (soit 16 milliards d'euros) sur la période 2014-2018. Ce plan entend s'appuyer sur les économies environnantes pour élargir les débouchés du Sénégal.

¹³Cette bonne maîtrise du niveau des prix est imputable aux politiques mises en place par le gouvernement sénégalais pour lutter contre la cherté de la vie.

II.a.3. Le Cameroun

Le Cameroun est un pays du golfe de Guinée situé en Afrique centrale et occidentale. Il s'étend sur une superficie de 475 442 km², pour une population estimée à 22,3 millions d'habitants (cf. BAD [2013]). Malgré un contexte international difficile marqué notamment par la baisse des cours des matières premières et la dégradation des termes de l'échange, l'activité économique nationale est restée soutenue grâce à la croissance du secteur tertiaire (47,8 % du PIB) fixée à 5,9 % en 2013 contre 5,5 % en 2012 et du secteur secondaire passant de 4,9 % en 2012 à 5,7 % en 2013 (cf. Perspectives économiques en Afrique [2014]).

Le Cameroun affiche une croissance du PIB estimé à 4,9 % en 2013 contre 4,4% en 2012. Selon les prévisions de la BAD, la croissance de l'économie camerounaise continuera sur sa tendance haussière estimée à 5,0 % en 2014 et 5,1 % en 2015. Grâce à une bonne politique budgétaire conforme à la directive de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) sur les budgets programmes, l'inflation au Cameroun est en dessous de la norme communautaire ($\leq 3\%$)¹⁴. Elle se situe à 2,3 % en 2013 contre 2,4% en 2012. Selon les prévisions de la BAD, l'inflation, estimé à 2,5% sur les deux prochaines années, restera en dessous de la norme communautaire jusqu'à 2015.

II.b. Présentation des régimes de retraite

En Côte d'Ivoire, la retraite est assurée par deux institutions à savoir la Caisse Générale de retraite des Agents de l'État (CGRAE) pour le secteur public et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour le secteur privé. Ils ont le statut de « personne morale » sous la dénomination de « société d'état ».

La retraite de la population sénégalaise est assurée par deux institutions de prévoyance sociale en occurrence l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) qui couvre les employés du secteur privé, les agents non fonctionnaires de l'État, les employés des administrations locales et, d'autre part et le Fonds national de Retraites (FNR) qui couvre les fonctionnaires civils et militaires.

Le système camerounais de sécurité sociale est un régime d'assurance sociale. Il couvre environ 10 % de la population active et comprend 2 régimes : (i) le régime des travailleurs relevant du code de travail, géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ; (ii) et le régime des Fonctionnaires et assimilés, géré par l'État (ministère de l'économie et des finances).

Dans ces pays, le régime de retraite de base est obligatoire, à prestations définies et financé par répartition.

II.c. Analyse du financement

Le financement des différentes branches du système de Prévoyance Sociale en zone CIPRES est assuré, conformément aux dispositions des textes en vigueur, par (i) des cotisations sociales et des majorations encourues pour retard de versement des cotisations ; (ii) des revenus des placements de fonds ; (iii) des dons et legs ; (iv) des

¹⁴Dans la zone CEMAC, l'objectif est de maintenir l'inflation autour de 3 %.

subventions du budget de l'État ou toutes autres ressources attribuées aux régimes par un texte législatif ou réglementaire.

Les cotisations constituent la composante la plus importante du financement (plus de 80 %). Elles sont composées de deux parties à savoir la part employeur et la part salarié en des proportions différentes.

Nous pouvons résumer dans un tableau les taux de cotisations de la branche « vieillesse » observés dans les pays de la zone CIPRES en fonction de la population assurée (public ou privée). Ils correspondent aux taux observés avant les réformes dans certains pays de la zone CIPRES, voir ci-dessous :

Tab. 3. Taux de cotisation

Régimes de retraite du secteur public	Pays	Part Employeur	Part salarial	Total	Régimes de retraite du secteur privé	Pays	Part Employeur	Part salarial	Total
CGRAE	Côte d'Ivoire	12%	6%	18%	CNPS	Côte d'Ivoire	4,80%	3,20%	8%
FNR	Sénégal	20%	15%	35%	IPRES	Sénégal	8,40%	5,60%	14%
RFA	Cameroun	ND	ND	ND	CNPS	Cameroun	4,20%	2,80%	7%

La Côte d'Ivoire

Les cotisations de la CGRAE ont une tendance haussière ces dernières années passant de 75,36 milliards FCFA à 145,28 milliards FCFA, soit un saut de 93 % sur la période 2010 – 2013 grâce à la réforme du régime de pension en 2012 et au versement effectif des cotisations par l'État¹⁵.

En ce qui concerne la CNPS, les statistiques disponibles proviennent de l'AISS sur la période 2000-2006. Les cotisations ont subi une légère amélioration (5 %) sur cette période. Par contre, les revenus de placement constituent une faible composante des recettes du régime. Il s'agit d'un point à améliorer par les régimes de retraite de la zone CIPRES.

Le Sénégal

Les cotisations du FNR ont connu une progression remarquable. Estimées à 17,9 milliards FCFA en 1997 elles ont atteint en 2011 la somme de 59,9 milliards FCFA, soit une hausse de 218 %¹⁶.

De même, les cotisations de l'IPRES ont connu la même tendance que celles du FNR. Ainsi, les cotisations du régime général ont connu une hausse de 11,9 milliards FCFA sur la période 2009-2010, tandis que celles du régime complémentaire des cadres ont augmenté de 6,6 milliards FCFA¹⁷.

¹⁵ Cette évolution s'explique aussi par la progression des affiliés de la CGRAE, passant de 186445 en 2010 à 212289 en 2013, soit une hausse de 14 % sur la période 2010-2013. A fin mars 2014, ils étaient de 221 003.

¹⁶ Sur la période 1992-2011, les cotisants du FNR ont augmenté de 32 %, soit 680 personnes.

¹⁷ Le rapport de gestion de l'IPRES révèle une amélioration des cotisants du régime général (RG) de 6,6 % et du régime complémentaire des cadres (RCC) de 4,1 % sur la période 2009 - 2010.

Le Cameroun

Les cotisations de la branche « pension » de la CNPS ont connu une amélioration sur la période 2009-2013, passant de 43,069 milliards FCFA en 2009 à 49,86 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 16%¹⁸.

En règle générale, l'évolution des cotisations dans les pays de la zone CIPRES, résulte de l'augmentation des cotisants et de la mise en application des réformes.

II.d. Les dépenses

Les régimes de retraite en zone CIPRES doivent faire face au moins mensuellement à des engagements (dépenses) pour honorer leur promesse. Ces dépenses comprennent les dépenses liées au fonctionnement de la caisse de retraite et les dépenses techniques associées au paiement des prestations des différentes branches.

En zone CIPRES, les dépenses techniques de la branche « vieillesse » sont des prestations allouées aux retraités ou à leurs ayants droits en cas de décès. Elles sont composées des :

- ✓ **prestations de vieillesse** : L'assuré bénéficie de cette pension s'il atteint l'âge de la retraite. Ce dernier varie entre 55 et 60 ans selon les pays de la zone CIPRES. Elle représente une proportion du revenu moyen perçu par le travailleur durant les derniers mois d'activité. Cependant, le bénéficiaire peut décider d'anticiper sa retraite, dans ce cas, il bénéficie d'une pension de retraite anticipée, calculée en appliquant un coefficient d'abattement à sa pension de vieillesse. Plus généralement, ce coefficient est de 5 % par année.
- ✓ **prestations de survivant** : Il s'agit de pensions ou de rentes de réversion octroyées aux ayants droit en cas de décès de l'assuré.
- ✓ **prestations d'invalidité** : Elle permet de garantir un revenu de remplacement au travailleur victime d'une incapacité pour des raisons non professionnelles lorsque celui-ci ne peut plus gagner correctement sa vie par son activité professionnelle. Le bénéficiaire doit respecter une durée minimale d'activité et une période « plancher » d'assurance (cotisation effective).
- ✓ **Autres prestations** : Il s'agit, entre autres, des allocations vieillesse et aux survivants. À cela peuvent s'ajouter les frais médicaux, de transport, funéraires et les autres charges techniques.

La Côte d'Ivoire

Les dépenses techniques de la **CGRAE** continuent de progresser passant de 51,86 milliards FCFA en 2010 à 136,85 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 164 % sur quatre ans. La réforme de 2012 a permis à la caisse d'être excédentaire dès 2013¹⁹.

En outre, le déficit de la **CNPS** est apparu dès l'exercice 2003 pour une valeur de 15,84 milliards FCFA.

¹⁸ L'effectif des assurés sociaux de la CNPS a connu une évolution de 24 % sur la période 2008-2013 passant de 550 000 en 2008 à 683 365 en 2013.

¹⁹ Les bénéficiaires de la CGRAE ont régressé de 3% sur la même période passant de 81930 en 2010 à 79087 en 2013. Le ratio de dépendance est passé de 2,3 en 2010 à 2,7 en 2013 et à 2,8 à fin mars 2014.

Le Sénégal

Les dépenses techniques du **FNR** ont augmenté de 168 % passant de 21,29 milliards FCFA en 1997 à 57 milliards FCFA en 2011. Nous pouvons voir que le régime était déficitaire avant la réforme de 2002. Cette dernière a permis d'améliorer le solde technique du régime pendant les neuf années suivantes. Cependant, le déficit est survenu au cours de l'exercice 2011, estimé à 90 millions de FCFA²⁰.

Les dépenses du régime général et du régime complémentaire des cadres de **l'IPRES** ont subi respectivement une hausse de 160 % et de 516 % sur la période 1994-2010. Respectivement, les réserves ont aussi progressé pour les deux régimes de l'ordre de 956% (RG) et de 2575 % (RCC)²¹.

Le Cameroun

La branche retraite de la **CNPS** Cameroun est en déficit en ce sens que les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. En effet, sur la période 2009-2013, nous observons une hausse de 16 % des recettes, tandis que les dépenses ont progressé de 21 %, passant de 47,86 milliards FCFA en 2009 à 57,99 milliards FCFA en 2013. Le déficit de l'exercice 2013 est estimé à 8,14 milliards FCFA.

Nous pouvons déduire à partir des exemples *supra* que la hausse des dépenses des régimes de retraite de la zone CIPRES, résulte généralement de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de l'évolution du **risque de longévité**.

II.e. La politique de placement des ressources

La politique de placement des ressources issues de la sécurité sociale est très importante pour assurer la viabilité du régime sur le long terme. À cet effet, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) présente dans son rapport technique n°13 les principes directeurs pour le placement des fonds des régimes de sécurité sociale. Pour mener une politique de placement efficace, les régimes de retraite doivent disposer d'un comité de placement supervisé par des administrateurs indépendants, dont le but sera de définir clairement les tâches d'exécution et de supervision. Autrement dit, Ils doivent établir au sein de l'organisme une institution de placement interne ou faire appel à des sociétés extérieures ayant une expertise dans la gestion d'actifs.

Les décisions d'investissement doivent être guidées par deux objectifs fondamentaux : (i) **la sécurité**: les placements devraient aider le régime à remplir ses engagements de la façon la plus économique; (ii) **le rendement**: les placements devraient avoir un rendement aussi élevé que possible dans les limites du risque acceptable.

Elles doivent aussi tenir compte des règles prudentielles de la réglementation locale. En zone CIPRES, les régimes de retraite ne disposent pas d'une politique de placement efficace. Plusieurs études actuarielles menées (par le bureau international du travail et des cabinets internationaux) sur les caisses de retraite de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et

²⁰ L'explication à cette situation est que les bénéficiaires du FNR croissent plus vite que les cotisants. Le nombre de bénéficiaires a été multiplié par 2,2 sur la période 1997-2011, soit 13.266 personnes (cf. NDIAYE et DIABATE [2012]) :

²¹ Le rapport de gestion de l'IPRES révèle que les bénéficiaires ont progressé de 1,4% pour le RG et de 7,7 % pour le RCC sur la période 2009 - 2010.

du Cameroun révèlent que le portefeuille de placement était constitué majoritairement de reconnaissance de dettes de l'État qui ne rapportait pas de revenus. Cette situation est fréquente pour les régimes de retraite du secteur public n'ayant pas une autonomie financière (CGRAE, FNR Sénégal etc.). Dans ces régimes, l'État garantit le financement du déficit lorsqu'il survient.

En règle générale, les décisions de placement ou d'utilisation des fonds dans les pays de la CIPRES sont souvent guidées par des impératifs politiques et non par une analyse de rentabilité comme le recommande l'AISS. De plus, les marchés financiers de l'Afrique subsaharienne francophone ne sont pas suffisamment liquides et n'offrent pas encore des opportunités de placement²² à des taux de rendement significatifs. Par exemple, les taux de rendements des placements en zone CIMA étaient respectivement de 3,97 %, 4,78 % et 4,55 % en 2003, 2004 et 2005.

En pratique, les ressources des systèmes de retraite de la zone CIPRES sont principalement placées dans **les obligations d'État, l'immobilier et les dépôts à terme (DAT)**. Le portefeuille des régimes de retraite publics est composé des obligations d'État et des DAT. Par contre, celui du secteur privé se compose **des obligations d'État, de l'immobilier et des DAT**, en des proportions approximatives respectives de 15 %, 12 %, et 46 %.

Par exemple, au Niger, l'étude actuarielle de 2002²³ montre que le portefeuille de la CNSS était composé des dépôts au Trésor général (58 %) pour un montant de 41,27 milliards FCFA, des créances certaines et incertaines (22 %) pour un montant de 15,52 milliards FCFA et des actifs qui ne rapportent aucun intérêt comme les créances et les dépôts dans des comptes de banque (cf. Niger, BIT [2002]).

II.f. L'analyse des réformes

Face aux déficits techniques des caisses de retraite observés pendant plusieurs années sur certaines branches d'une part et aux défis démographiques auxquels le continent africain sera confronté ces vingt prochaines années d'autre part, les gouvernements de certains pays de la zone CIPRES ont entamé un ensemble de réformes²⁴ paramétriques, non paramétriques, juridiques et institutionnelles visant à rétablir l'équilibre des régimes.

Dans les pays de la zone CIPRES, les réformes observées mettent surtout l'accent sur le financement du régime. Ainsi, une attention particulière est accordée à l'optimisation de la politique de recouvrement des cotisations, contraignant les entreprises à déclarer leurs employés, sous peine de se voir refuser un marché de l'État (cf. Garanke [2006]).

²² Les opportunités de placement sont très faibles dans la zone CIPRES. Il s'agit des actions, des obligations, de l'immobilier et du monétaire. Depuis 2007, des réflexions sont menées par les experts de l'assurance des pays de la zone CIPRES ou CIMA pour améliorer la rentabilité des ressources collectées par l'assurance. Il ressort des consultations, la nécessité de concevoir de nouveaux instruments financiers, la création d'un marché financier pour toute la zone CIMA, la possibilité pour les entreprises institutionnelles de placer leur liquidité à l'étranger (cf. États généraux de l'assurance vie - Rapport final [2007]). La CNPS de Côte d'Ivoire a déjà emboîté le pas en plaçant leur liquidité à l'extérieur.

²³ Il s'agit de la dernière étude actuarielle publiée par le BIT sur les régimes de retraite du Niger.

²⁴ Les réformes paramétriques portent généralement sur : (i) le recul de l'âge légal à la retraite, (ii) la réduction du taux d'annuité, (iii) l'augmentation du taux de cotisation, (iv) la revalorisation des pensions. En outre, les réformes non paramétriques permettent de revoir ou de mettre à jour les prestations du régime. Quant aux réformes juridiques et institutionnelles, elles visent à actualiser le statut juridique de la caisse de retraite, ainsi que tous les textes législatifs décrivant son fonctionnement.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien a adopté en 2012 sur la base des recommandations d'une étude actuarielle qu'il a fait réaliser, un ensemble de textes législatifs qui entérine la réforme de la branche « vieillesse ». Cette dernière a abouti à des réformes paramétrique, non paramétrique, juridique et institutionnelle. Nous présentons ci-dessous les réformes paramétriques :

Tab. 4. Évolution des paramètres des régimes

Paramètres (Secteur public)	Avant la réforme	Après la réforme	Paramètres (Secteur privé)	Avant la réforme	Après la réforme
Age de la retraite	55 ans	60 ans	Age de la retraite	55 ans	60 ans
Taux d'annuité	2%	1,75%	Taux d'annuité	1,33% avant le 01/01/2000 et 1,7% après cette date.	1,33% avant le 01/01/2000 et 1,7% après cette date.
Cotisation salariale	6%	8,33%	Cotisation salariale	3,20%	6,30%
Cotisation patronale	12%	16,67%	Cotisation patronale	4,80%	7,70%

À la CGRAE, la pension est calculée comme le produit des éléments suivants (i) N = Nombre d'années de services effectifs ; (ii) I = Indice de liquidation ; (iii) V = Valeur du point à la retraite²⁵ ; (iv) et T = Le taux de liquidation ou d'annuité. Par contre, à la CNPS, le montant de la pension²⁶ de retraite est calculé en pourcentage des salaires soumis à cotisation. Il est égal au produit du salaire moyen, des **15 meilleures années** de la carrière par le taux de remplacement. Le taux de remplacement est égal au produit du taux de rendement annuel par la durée de la carrière. Cependant le taux de remplacement ne peut excéder 50 %.

Au Sénégal, la réforme du système de retraite a lieu en 2002 avec l'assistance technique de la banque mondiale dont le but était d'évaluer les régimes de pension obligatoires à la fois pour les travailleurs du secteur privé et du secteur public, et de proposer des réformes en vue d'assurer l'allocation de pensions adéquates aux bénéficiaires des différents régimes (cf. Ndiaye et Diabate [2012]). En ce qui concerne le FNR, les réformes étaient principalement d'ordre paramétrique que l'on peut résumer dans le tableau ci-dessous (cf. Annycke [2008]) :

Tab. 5. Paramètre des régimes sénégalais

Paramètres	Jusqu'en 2001	À partir de 2002
Age de la retraite	55 ans (nés en 1946 ou avant)	60 ans (nés en 1947 ou après).
Taux d'annuité	2%	1.8%
Cotisation salariale	15%	12%
Cotisation patronale	20%	23%

D'autres réformes sont entrées en vigueur en 2006, y compris l'indexation des prestations sur l'inflation (uniquement pour l'IPRES) et l'ouverture d'un compte notionnel pour les régimes actuels à prestations définies. Afin de renforcer la gouvernance du

²⁵ Depuis le 01/01/1982, la valeur du point est de 2801,48 FCFA à la CGRAE. La Pension est égale à $I * V * N * T$

²⁶ À la CNPS, la pension est égale à Salaire Moyen * Taux de Remplacement

système, le gouvernement a également créé un Comité de supervision intérimaire chargé du contrôle du Fonds de sécurité sociale et un organisme de surveillance des processus de financement. Grâce à ces mesures, le déficit du Fonds de sécurité sociale a été résorbé dès le début de 2008 (cf. Banque mondiale [2012]). Depuis 2010, la situation financière du FNR commence à se détériorer malgré la réforme de 2002 à cause de la générosité du régime (taux de remplacement avoisinant 99.9%). Cette information découle des études actuarielles menées en 2012 pour la période 2010-2050 (cf. Ndiaye et Diabate [2012]).

Au Cameroun, la réforme du système de retraite a démarré à partir de la déclaration gouvernementale de décembre 1999, issue des constats et recommandations de l'audit SATEC de mai 1990 financé par la banque mondiale. Ce projet de réforme (en cours) permettra au Cameroun de se conformer aux règles de l'OIT. Il porte principalement sur la structuration du régime de retraite formel, la mise en place d'un régime de retraite complémentaire et l'extension de la couverture « retraite » aux travailleurs non-salariés (cf. Fouomene [2013]).

III. CONCLUSION

Les systèmes de retraite obligatoire en zone CIPRES, financés par répartition, sont confrontés à des difficultés mettant en jeu leur viabilité. Ils sont pour la plupart déficitaires et cette situation est d'autant plus alarmante que l'Afrique doit faire face d'ici 2050 à un vieillissement important de sa population. Pour pallier à ce problème, les gouvernements des pays de la zone CIPRES ont entamé une série de réformes avec le soutien technique de la banque mondiale. Ces réformes, généralement paramétriques, permettent simplement à l'organisme d'être excédentaire sur un temps limité. Elles abordent également les problématiques de la politique de recouvrement des créances, de la retraite complémentaire obligatoire et de l'extension de la couverture sociale au secteur informel.

Si l'étude s'est portée sur trois pays de la zone CIPRES²⁷, l'analyse comparée de ces systèmes de retraite (cf. la section 2) nous a permis de tirer des enseignements intéressants. En premier lieu, les cotisations sont élevées dans la zone CIPRES, par comparaison au revenu des populations. En second lieu, les régimes de retraite de la zone CIPRES sont pour la plupart déficitaires car les charges croissent plus vite que les ressources. Cette progression rapide des charges peut être expliquée principalement par le **risque de longévité**. Par exemple, dans la zone CIPRES, l'espérance de vie moyenne après la retraite est de 16 ans alors que le délai de récupération d'un retraité moyen est de 2 à 7 ans (cf. Le courrier de la CIPRES [2011]). Si le risque de longévité est la composante principale des dépenses totales, en revanche, les dépenses de fonctionnement atteignent souvent des seuils élevés²⁸.

Ainsi, dans un *statu quo*, il faut trouver des sources de financement pour assurer l'équilibre du régime. Différentes pistes peuvent être explorées (cf. la Lettre de l'Observatoire des retraites (2013)). Dans ce contexte, les revenus issus du placement

²⁷ Nous avons remarqué que les statistiques sur les régimes de retraite des pays de la zone CIPRES, étaient souvent non récentes ou disponibles à des dates différentes ou absentes dans certains cas.

²⁸ C'est le cas du FNR où les dépenses de fonctionnement avoisinaient 35 % des dépenses totales. De plus, la dernière étude actuarielle menée en 2005, par le BIT sur la CNSS du Niger, avec comme « date initiale » de projection 2002, révèle que ces dépenses administratives représentent respectivement 23 % et 28 % des revenus totaux et des charges totales.

optimal des provisions peuvent aider à compenser le déficit technique. Toutefois, la mise en œuvre d'une politique de gestion-actif, suppose de disposer au préalable, d'un régime de retraite « partiellement provisionné ».

Si le régime provisionne ses engagements, il s'agira d'une part de trouver des instruments aux rendements suffisamment élevés. Sur ce dernier point, les pays de la zone CIPRES doivent réussir **l'intégration financière régionale par le développement des marchés financiers régionaux suffisamment liquides** en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Si l'UEMOA dispose d'un marché financier unique, en revanche la CEMAC en comprend deux, dans lesquels les volumes de transaction sont faibles. D'autre part, il s'agira, pour l'actuaire, de concevoir un modèle quantitatif de gestion actif-passif (ALM) capable de maximiser les produits financiers, tout en minimisant le risque. Notons qu'un tel modèle ALM suppose au préalable la construction d'une courbe des taux sans risque permettant un meilleur ajustement des flux actif / passif, même au-delà de la dernière maturité observable.

A contrario, la solution sera de concevoir un nouveau régime de base, géré par répartition. Les experts de la banque mondiale (cf. Holzmann et al [2013]), encouragent les pays à transformer leur régime de base en un régime à cotisations définies et géré par répartition. Connus sous le nom de « Notional Defined Contribution (NDC) », ce système de retraite sert des pensions variables, fortement liées à la longévité des rentiers.

IV. BIBLIOGRAPHIE

- Annycke, P. (2008) : Sénégal - L'analyse des prestations et des indicateurs de résultats de la protection sociale. Bureau international du Travail, Département de la Sécurité Sociale –Genève: BIT, 2008 xvii, 159 p.
- Antoine, P. (2007) : Les relations intergénérationnelles en Afrique, Approche plurielle. CEPED, collection Rencontres, Paris, 255 p.
- Antoine, P. (2007) : Travailler à l'âge de la retraite ? Comparaison de la situation dans sept capitales ouest-africaines. Document de travail, DIAL, 25p.
- Bailey, C. (2004) : Extension de la couverture de la sécurité sociale en Afrique. Bureau international du Travail, Département de la Sécurité sociale. - Genève: BIT.
- Bozio, A., Piketty, T. (2008) : Pour un nouveau système de retraite - Des comptes individuels de cotisations financés par répartition. Centre pour la Recherche Économique et ses Applications (C E P R EMAP), 101 p.
- Diop A.Y., (2003) : Gouvernance des régimes de sécurité sociale : tendances au Sénégal. Revue Internationale de Sécurité Sociale, Vol 56, n° 3-4, p. 21-28.
- Fouomene, E. (2013) : Les protections traditionnelles et le développement du système de sécurité social au Cameroun. Thèse de doctorat : Université. Genève, 2013, no. D. 865.
- Garanke, S. (2006) : Le recouvrement des cotisations de sécurité sociale en Afrique francophone. Association internationale de la sécurité sociale, 15p.
- Gillion, C., Turner, J., Bailey, C., Latulippe, D. (2000) : Africa in Social Security Pensions: Development and reform. Bureau international du Travail, Genève, p 515-531.
- Holzmann, R., Palmer, E., Robalino, D. (2013): Nonfinancial defined contribution pension schemes in a changing pension world. VOLUME 2, Banque Mondiale, 535 p.
- Ilo (2005) : NIGER - Rapport au gouvernement : Évaluation actuarielle de la Caisse nationale de sécurité sociale au 31 décembre 2002 / Bureau international du Travail, Département de la Sécurité sociale. - Genève: BIT, 2005 xi. 129 p.

- Ilo (2011) : CAMEROUN - rapport à la Caisse nationale de Prévoyance sociale : évaluation actuarielle du régime de sécurité sociale géré par la Caisse nationale de Prévoyance sociale du Cameroun au 31 décembre 2008 / Bureau international du Travail, Département de la Sécurité sociale. - Genève: BIT, 2011 xi. 122 p.
- Ilo (2012a) : BURKINA FASO - revue des dépenses et de la performance de la protection sociale / Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi, un projet BIT/UE. Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2012 xviii, 120 p.
- Ilo (2012b) : MAROC - rapport au gouvernement : Révision d'une série de rapports concernant la réalisation d'une étude sur la réforme des retraites / Bureau international du Travail, Département de la sécurité sociale. -Genève: BIT, 2012 xviii, 92 p.
- Kakwani, N., Subbarao, K. (2005): Ageing and poverty in Africa and the role of social pensions. International Poverty Center, UNDP, Working Paper n°8, 41 p.
- Niandou, Y.I. (1993) : Analyse comparée du régime général des pensions de retraite au Niger et au Sénégal. Mémoire, ENA Sénégal.
- Palacios, R. (2004) : La politique des pensions en Afrique, Institut de la Banque Mondiale.Groupe développement humain, Réforme des pensions.
- Stewart, F., Yermo J., (2009): Pensions in Africa. OECD Working Papers on Insurance and Private Pensions, No. 30, OECD publishing, © OECD.Doi: 10.1787/227444006716.
- Uemoa (2004) : L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA. UEMOA, DIAL, Afristat, 72 p.
- Velkoff, A., Kowal, P. R., (2007): Population Aging in Sub-Saharan Africa - Demographic Dimensions 2006. Washington, National Institute on Aging, U.S. Census Bureau, 39 p. (<http://info.worldbank.org/etools/docs/library/27113/june2004/ppt/palacios.pdf>)
- Banque Africaine de Développement (2014) : Perspectives économiques en Afrique 2014.
- Banque mondiale (2012) : La stratégie de protection sociale en Afrique 2012-2022. Banque mondiale, Washington D.C.
- Banque mondiale (2012) : Pensions in Sub-Saharan Africa. Unité du Développement humain, Région Afrique subsaharienne, Banque mondiale, Washington D.C.
- Cipres (2011) : L'intégration en marche dans la zone Cipres. Le courrier de la CIPRES n°11.
- Faye, C. (2010) : Revue de la protection sociale dans quelques pays d'Afrique de l'ouest.
- Hu Y., Stewart F. (2009): Pension Coverage and Informal Sector Workers - International Experiences. OCDE Document de travail sur l'assurance et les pensions privées, No. 31, OCDE, Paris.
- Katarikawe, M. (2005): World Bank Group's Support to Pension and Social Security Systems in Africa. Banque mondiale, Washington D.C. juillet.
- La Lettre de l'Observatoire des Retraites (2013) : Les retraites dans le monde - État des lieux continent par continent. Publication du COR.
- Ndiaye B., Diabate B. (2012): RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DU SENEGAL POUR LA PÉRIODE 2010-2050. République du Sénégal.
- Stewart, F., Yermo J. (2009) : Pensions in Africa. OCDE Document de travail sur l'assurance et les pensions privées, N° 30, OCDE.

On pourra trouver des outils et des conseils sur les problématiques de conception et d'exécution des retraites sur le site Web de protection sociale et de travail de la Banque mondiale: <http://www.worldbank.org/sp>